Publié le 6 décembre 2014. Dernière modification : 27 juin 2025. www.entreprises-coloniales.fr

# SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CULTURES création de la Franco-Néerlandaise de Cultures

#### ANTÉCÉDENTS Domaine d'Utique (6.500 hectares)

# Jacques Aimery Jean de CHABANNES LA PALICE, co-propriétaire

Né à Sidi M'Hamed (Algérie), Mustapha, villa Clauzel, le 20 juillet 1872. Fils d'Antoine Édouard de Chabannes La Palice (1836-1873), saint-cyrien, chef d'escadron d'état-major, et de Marie Victurnienne de Cardevac d'Havrincourt (1836-1920).

Frère cadet de Jean (1867-1939), enseigne de vaisseau, administrateur de la Compagnie foncière et agricole du Maroc, etc.

Marié à Paris VIII<sup>e</sup>, le 24 juillet 1899, avec Marie Carraby, divorcés en 1931. Dont :

- Étienne (1900-1950), capitaine de vaisseau,
- et Antoine (1902-1921), diplomate, mort à Pékin.

Co-propriétaire du domaine d'Utique.

Administrateur du Crédit foncier de Tunisie (1907-1909),

de la Motoculture nord-africaine (1920),

des Docks du bâtiment pour l'importation des matériaux de construction en Tunisie(déc. 1920),

de la Société d'alimentation tunisienne (1922),

et de la Banque franco-tunisienne de prêts mobiliers et monts-de-piété de Tunisie

Chevalier du mérite agricole (JORF, 19 octobre 1907).

Maréchal des logis réserviste au 4e rég. de chasseurs d'Afrique (1914).

Chevalier de la Légion d'honneur et Croix de Guerre (*JORF*, 30 déc. 1934).

Décédé à Lapalisse (Allier), en 1952.

## Jean Victurnien Jacques CHABANNES LA PALICE, co-propriétaire

Né à Havrincourt (Pas-de-Calais), le 11 février 1867.

Fils d'Antoine Édouard de Chabannes La Palice (1836-1873), saint-Cyrien, chef d'escadron d'état-major, et de Marie Victurnienne de Cardevac d'Havrincourt (1836-1920)

Frère aîné de Jacques.

Marié à Paris, le 26 avril 1892, avec Françoise de Tournon-Simiane (1873-1960), dont :

- Philippe de Chabannes La Palice-Tournon (1894-1979) marié à Christiane de Conny de Lafay : ci-dessous ;
  - Éléonore (1895-1978)(M<sup>me</sup> Amédée de Lur-Saluces : ci-dessous) ;
  - Jacqueline (1896-1982)(Mme Jehan de Durat : ci-dessous).

Enseigne de vaisseau.

Propriétaire du *Vendenesse*, premier bateau en aluminium français (1893). Administrateur (1912), puis président de la Compagnie foncière et agricole du Maroc.

Administrateur de la Société tunisienne des lineries Feuillette (1919). de Rharb et Khlot (1922),

et de la Société tunisienne de cultures (1926).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 10 décembre 1915, p. 9033) : enseigne de vaisseau de réserve : officier qui s'est signalé tout particulièrement et à maintes reprises, à l'attention des chefs de corps, et a contribué hautement à la réussite d'opérations militaires.

Croix de Guerre.

Décédé à Montmelas-Saint-Sorlin (Rhône), le 24 février 1939.

N.B.: mort à Nice, selon *Excelsior*, 1<sup>er</sup> mars 1939. Montmelas pourrait être le lieu d'inhumation.

#### LE MAUVAIS TEMPS (Le Figaro, 11 février 1906)

Tunis. — La pluie, la neige et les inondations continuent leurs ravages : cela tourne au désastre. Les communications par route avec Bizerte sont coupées. Des éleveurs, venant de cette ville avec dix chevaux qui devaient prendre part demain aux courses de Kassar-Saïd, durent franchir les coupures au péril de leur vie, de l'eau jusqu'aux aisselles. On a réquisitionné à Tunis des bateaux plats pour secourir des colons du domaine d'Utique (au comte de Chabannes) réfugiés sur les toits de leurs maisons. Une dizaine de familles françaises sont bloquées, à Djebel-Abiod, sans ravitaillement possible. Le contrôle de Medjez-el-Bab, bâti dans une cuvette, est sous l'eau ; le sauvetage du contrôleur et de sa famille fut pathétique.

MÉRITE AGRICOLE (Journal officiel de la République française, 19 octobre 1907)

#### Grade de chevalier.

De Chabannes La Palice (Jacques-Aimery-Jean), propriétaire agriculteur à Utique (Tunisie) : mise en valeur d'un important domaine. Création de vignobles. Travaux d'assainissement.

\_\_\_\_\_

#### ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Séance du 28 mars.
PRÉSIDENCE DE M. LÉGER, ANCIEN PRÉSIDENT
(Journal officiel de la République française, 2 avril 1913)

.....

M. Héron de Villefosse donne lecture d'un rapport de M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, correspondant de l'Institut, sur les découvertes faites récemment à Utique par M. le comte de Chabannes La Palice.

Le premier des documents signalés remonte à l'époque de la République ; on peut le considérer comme un des plus anciens textes romains de l'Afrique. Il s'agit d'une dédicace faite en l'honneur du questeur Q. Numerius Rufus par les *stipendiarii* de trois *pagi* africains. Le second est une grande inscription en l'honneur de l'empereur Titus ; le troisième concerne Marcius Turbo, préfet du prétoire d'Hadrien ; le quatrième est un canthare en marbre portant le nom d'un certain Alcestas, procurateur des carrières de marbre de Chemtou.

Enfin, en faisant déblayer les ruines d'une maison romaine, M. le comte de Chabannes a découvert des fresques intéressantes ainsi qu'une grande mosaïque représentant Neptune et Amphitrite debout dans un char traîné par quatre hippocampes et entourés de monstres marins. Un autre pavage de la même habitation fait voir plusieurs barques montées par des Amours avec Vénus étendue dans l'une des embarcations. Un troisième offre des scènes de chasse avec des personnages en pied et des chiens dans un paysage accidenté.

# LA SEMAINE DE MOTOCULTURE (L'Écho de Paris, 9 octobre 1920)

.....

#### « PRAGA »

La motocharrue Praga, présentée par M, Bocquentin, 15, boulevard des Italiens, Paris, a attiré particulièrement l'intérêt de nos agriculteurs. Cet intérêt est complètement justifié par les brillants résultats obtenus dans l'épreuve de 48 heures ; la machine, contrôlée officiellement, a labouré plus de 23 hectares à 23 centimètres de profondeur, travail rendu très difficile par suite de l'extrême dureté du sous-sol, non travaillé depuis dix ans. Ces résultats constituent un record, soit 53.000 mètres cubes de terre retournée. La consommation n'ayant pas été constatée officiellement, nous nous bornons à enregistrer les résultats contrôlés par la maison même : essence, 530 litres (soit 23 litres à l'hectare) ; huile, 10 litres pour toute la durée de l'épreuve. Un litre d'essence suffit donc à retourner 100 mètres cubes de terre. De nombreux possesseurs des Praga sont venus témoigner leur satisfaction. Nous citons spécialement la visite du promoteur de la motoculture en Tunisie, M. le comte de Chabannes la Pallice, qui est

très satisfait de ses huit Praga en service sur son domaine d'Utique. Ces excellentes machines fonctionnent en grand nombre dans les régions libérées.

\_\_\_\_\_

### HORRIBLE ACCIDENT (La Petite République et autres titres, 14 août 1921)

Tunis, 13 août. — Un accident qui coûta la vie à un réfugié russe s'est produit au domaine d'Utique où la victime était employée en qualité d'ouvrier agricole. Après le travail du matin, un jeune Russe, nommé Jen Golwoka, s'était glissé sous une moissonneuse pour y faire la sieste, en attendant la reprise du travail. Vers deux heures, l'équipe chargée de conduire l'instrument vint le mettre en mouvement. Elle n'avait pas fait cent mètres que le frère de Jean Golwoka. s'apercevant de l'absence de ce dernier, fit arrêter la machine et, vaguement inquiet, se dirigea vers le point de départ. Un spectacle affreux s'offrit à sa vue : le corps ce l'infortuné ouvrier gisait déchiqueté par la scie de la moissonneuse, au milieu d'une mare de sang. La mort avait dû être instantanée au moment où l'instrument avait été mis en marche.

tantanee au moment ou i instrument a

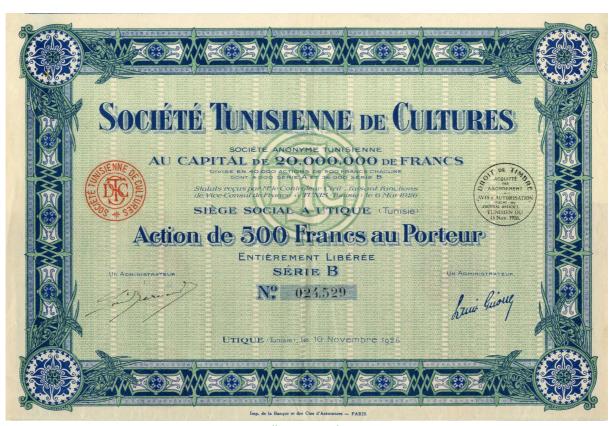
#### **EN TUNISIE**

# UNE MISSION D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES (L'Écho d'Alger, 15 avril 1925)

Tunis, 14 avril (De notre correspondant particulier). — M. Louis Proust, député de l'Indre-et-Loire, membre du Conseil supérieur des Colonies, et M. Joseph Dumoulin <sup>1</sup>, directeur général de la Banque française hollando-américaine, sont venus en Tunisie pour étudier sur place les diverses questions économiques.

\_\_\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Joseph Dumoulin de Laplante (1872-1952) : directeur général de la Banque hommando-américaine, puis président (1938) de la Banque commerciale franco-belge. Voir encadré.



Coll. Serge Volper

#### SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CULTURES

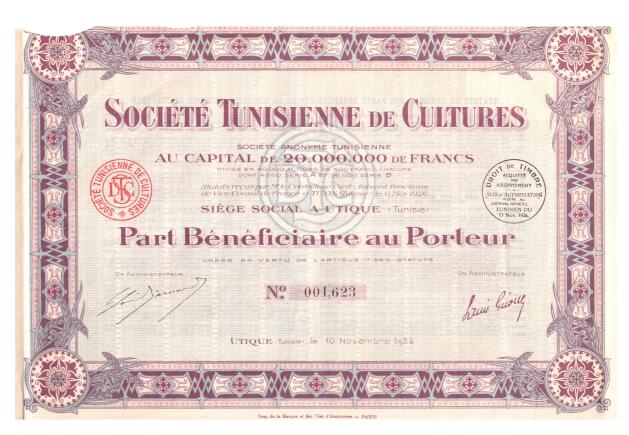
Société anonyme tunisienne au capital de 20.000.000 de francs divisé en 40.000 actions de 500 francs chacune dont 4.000 série A et 36.000 série B Statuts reçus par M. le contrôleur civil faisant fonctions de vice-consul de France à Tunis (Tunisie), le 6 mai 1926 Siège social à Utique (Tunisie)

Droit de timbre acquitté par abonnement.

Avis d'autorisation inséré au Journal officiel tunisien du 13 novembre 1926

### ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Louis Bernard Un administrateur (à droite) : Louis Proust Utique (Tunisie), le 10 novembre 1926) Imp. de la Banque et des Cies d'assurances — Paris



#### Coll. Jacques Bobée

#### SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CULTURES

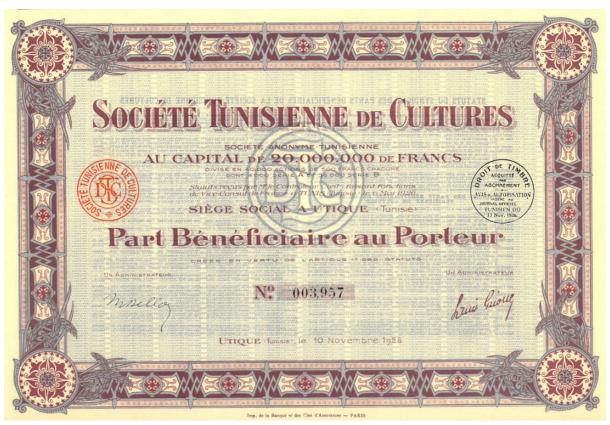
Société anonyme tunisienne au capital de 20.000.000 de francs divisé en 40.000 actions de 500 francs chacune dont 4.000 série A et 36.000 série B Statuts reçus par M. le contrôleur civil faisant fonctions de vice-consul de France à Tunis (Tunisie), le 6 mai 1926 Siège social à Utique (Tunisie)

Droit de timbre acquitté par abonnement.

Avis d'autorisation inséré au Journal officiel tunisien du 13 novembre 1926

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR créée en vertu de l'article 17 des statuts Un administrateur (à gauche) : Louis Bernard Un administrateur (à droite) : Louis Proust Utique (Tunisie), le 10 novembre 1926)

Imp. de la Banque et des Cies d'assurances — Paris



# Coll. Peter Seidel SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CULTURES Idem

Un administrateur (à gauche) : M. Belloy Un administrateur (à droite) : Louis Proust

Qui êtes-vous ? 1924

PROUST (Louis), député d'Indre-et-Loire [1919-1936] ; maire et conseiller général de Neuillé ; président honoraire du Tribunal civil ; membre du conseil supérieur des Colonies.

Tours, 22, rue du Cimier, T.: 7-00; et à Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire), T.: 5.

Croix de guerre. Officier de l'Instruction publique et du Mérite agricole ; officier du Nichan-Iftikar ; chevalier de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique ; Médaille de la Mutualité ; Médaille d'argent des Épidémies.

Né à Oucques (Loir-et-Cher), le 4 juin 1878 [† 1959].

Marié à Mile Suzanne Meunier. Quatre enfants.

Éduc. : Lvcée de Vendôme.

Docteur en droit ; lauréat des Facultés de Droit et de l'École de Notariat de Paris : pourvu du certificat P. C. N.

Œuvres : Ouvrages d'économie politique, de droit pénal ; récits de voyages. Les îles Canaries, 2 vol.

En préparation : L'Afrique occidentale.

[Administrateur de la Société tunisienne des cultures (nommé à la constitution, décembre 1926).]

#### [FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURES]

Création d'une filiale tunisienne (Le Siècle, 21 mai 1926)

Un télégramme de Tunis signale la création, au capital de 20 millions, de la Société tunisienne de cultures, créée par la Société franco-néerlandaise de culture et par ses dirigeants. L'assemblée constitutive de la nouvelle société a eu lieu à Tunis le 16 mai. La société nouvelle a notamment pour objet de reprendre le riche domaine d'Utique dont elle s'est assurée la possession et qui s'étend sur 6.500 hectares.

#### [FRANCO-NÉERLANDAISE DE CULTURES]

(Le Journal des finances, 4 juin 1926)

La Franco-Néerlandaise progresse à 4.200. Sous la direction de cette société, il vient d'être créé la Société tunisienne de cultures au capital de 20 millions de francs qui exploitera le domaine d'Utique.

piortera le domaine d'Otique.

Société tunisienne de cultures (*Bulletin des Annonces légales obligatoires*, 15 novembre 1926)

Société anonyme tunisienne au capital de 20 millions de francs. Siège social: domaine d'Utique, par Protville ,Tunisie).

#### STATUTS

Certifiés conformes à Paris, le 6 novembre .1926, par M. Jean Saint-Girons, administrateur délégué, 122, faubourg Saint-Honoré à Paris.

.....

#### TITRE II APPORTS. — CAPITAL SOCIAL. — ACTIONS PARTS BÉNÉFICIAIRES

- Art. 6. M. le comte Jean de Chabannes La Palice, demeurant à Paris, 24, rue Barbet-de-Jouy, sous les garanties de droit, apporte à la société :
- 1. Apports immobiliers. 1° Les terrains composant le domaine d'Utique, d'une superficie de 6.500 hectares, 41 ares, 59 centiares, faisant l'objet des titres d'immatriculation n° 1047, 16.654, 11.890, 18.754, 15.888, 17.275, 15.287, 15.244, 11.291, 13.507, 230, 25.237, 25.292, 27.510, avec, en plus, une parcelle faisant l'objet d'un titre Goulson, dont l'immatriculation n'est pas encore faite, un échante [sic : en échange ?] de deux petites parcelles et des parcelles achetées à Enzel, à Aoudja et à Souaouine, moyennant 560 et 250 francs annuellement.
- 2° Ensemble, tous les droits de propriété et de mitoyenneté en dépendant, tels qu'ils se poursuivent et comportent, sans aucune exception ni réserve, et notamment le droit aux fouilles ;
- 3° L'ensemble des bâtiments d'installation se trouvant sur ledit domaine comprenant, notamment, corps de ferme, ateliers, magasins, logements pour le personnel, laiterie,

centrale électrique, voie Decauville, quais d'embarquement, etc., le tout sans aucune exception ni réserve ;

4° Le matériel et l'outillage servant à l'exploitation du domaine et comprenant, notamment, les instruments aratoires, moteurs, tracteurs, motoculteurs, camions, appareils de pasteurisation et de stérilisation, outillage garnissant les divers ateliers ;

5° Les animaux attachés à la culture ;

6° Les pailles et engrais.

.....

#### **ANNONCES LEGALES**

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 15 novembre 1920. (La Cote de la Bourse et de la banque, 15 novembre 1926)

#### **Notices**

Société tunisienne de cultures. — Introduction en France de 21.600 actions B de 500 fr. et de 8.000 parts ayant droit à 40 % des superbénéfices. Le capital est de 20 millions (pouvant être porté à 25 millions), divisé en 40.000 actions dont 4.000 actions A (dont 1.600 d'apport), et de 36.000 actions B (dont 14.400 d'apport). Il n'a pas encore été dressé de bilan, la société ayant été constituée le 16 mai 1926.

Société tunisienne de cultures (La Cote de la Bourse et de la banque, 15 décembre 1926)

À dater de demain, 16 décembre, nous mentionnerons dans nos tableaux les cours des actions et des parts de cette nouvelle affaire.

Aussi croyons-nous devoir donner un aperçu de son objet, des éléments qu'elle présente et des perspectives d'avenir qu'elle peut offrir.

Sa constitution, sous le régime de la législation tunisienne, est toute récente : elle ne remonte en effet qu'au 16 mai 1926.

Son capital est de 20 millions, en 40.000 actions de 500 fr. l'une, dont 4.000 dites « A » essentiellement nominatives, sont à vote plural (elles confèrent 10 voix aux assemblées à leurs porteur). Il existe, en outre, 8.000 parts de fondateur à l'ensemble desquelles reviennent 40 % des bénéfices après affectations statutaires, dont 7 % d'intérêt sur le capital versé et non amorti.

À concurrence de 2.500, ces parts ont servi à rémunérer certains concours ; 1.500 restent à la disposition du conseil ; les 4.000 autres reviennent aux actionnaires, à raison d'une part pour dix actions.

Il est remis aux apporteurs, outre 8 millions en espèces, 16.000 actions avec, y attachées, les 1.600 parts leur revenant.

Situé sur la route de Bizerte à Tunis, dans une région à forte tombée d'eau, le Domaine d'Utique, dont la société s'est rendue acquéreur, couvre une superficie de 6.500 hectares, presque totalement en plaines d'alluvions. Sa mise en culture remonte à plus de 15 années. Huit fermes pourvues de tracteurs, de moto-charrues, de moissonneuses-batteuses à grand rendement et de tout un matériel secondaire perfectionné, alimentées en eau potable, reliées au centre par 20 kilomètres de voies Decauville, disposant de voitures automobiles pour la liaison avec Tunis, assurent l'exploitation du domaine.

On trouve sur celui-ci un atelier complet pour l'entretien du matériel, une centrale électrique avec batterie de 600 ampères sous 220 volts, une laiterie moderne pouvant

traiter 2.000 litres par jour, en magasin à grains avec quai d'embarquement pour 30 à 40.000 quintaux de céréales ; enfin, un jardin irrigué de 4 hectares assure, avec la basse-cour, l'alimentation de 45 ménages européens, logés sur le domaine.

On se fera une idée encore plus précise de l'importance de celui-ci si l'on considère que la main-d'œuvre arabe qui y est utilisée comporte un effectif variable d'environ 300 ouvriers.

Ajoutons que la direction générale et technique de l'affaire est assurée par M. Gillin, ex-directeur des services et de l'enseignement agricole du Gouvernement de la Régence de Tunisie. Quant au conseil, il est présidé par M. F. Lacombe, président de la Société des caves et producteurs réunis de Roquefort.

\_\_\_\_\_

### Société tunisienne de cultures (*Le Mercure africain*, 29 décembre 1926)

Cette société a fait paraître au « Bulletin des annonces légales » du 15 novembre une notice en vue de l'introduction en France de 21.600. actions B de 500 fr. et de 8.000 parts ayant droit à 40 p. cent des superbénéfices.

Le capital est de 20 millions (pouvant être porté à 25 millions), divisé en 40.000 actions, soit 4.000 actions A (dont 1.600 .d'apport) et 36.000 actions B (dont 14.400 d'apport).

арроп.,. -----

Annuaire Desfossés 1927, p. 1460 :

Société tunisienne de cultures

Conseil d'administration : 8 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions. MM. F. Lacombe, Ch. Dumesnil, M. Belloy <sup>2</sup>, L. Bernard <sup>3</sup>, J. Bernard <sup>4</sup>, L. Clerc <sup>5</sup>, Ch. de Fréville de Lorme <sup>6</sup>, comte J. de Chabannes La Palice, L. Proust, R. Thillaye du Boullay <sup>7</sup>.

\_\_\_\_\_

#### REVUE HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ PARISIEN VALEURS COLONIALES

(L'Information financière, économique et politique, 17 janvier 1927)

Les actions Société Tunisienne de Cultures se traitent à 725 et les parts à 2.095. Bien que de constitution récente (mai 1926), la Société Tunisienne de Cultures n'est pas une nouvelle affaire. Il y a, en effet, plus de quinze ans que le Domaine d'Utique, qu'elle a acheté 16 millions, est en pleine exploitation. Cette propriété située entre Bizerte et Tunis, est presque entièrement bordée par l'Oued Medjerda, dont les alluvions sont extrêmement riches et abondantes. Rappelons que le domaine est de 6.500 hectares, et que le prix d'achat ressort à 1.500 francs environ l'hectare, ce qui est un prix d'avant-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Marcel Belloy (1892-1967) : marié à Madeleine Mulatier (des tissages métalliques lyonnais). Fondateur de la Gérance parisienne privée (1932). Voir encadré. Administrateur après guerre du Domaine de Potinville.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Louis Bernard (1882-1947) : président après le décès de Durat en 1940. Voir encadré ci-dessous.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Jacques Bernard : administrateur de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Léon Clerc : négociant au Havre, président de la Société d'études du Nord. Voir encadré.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Charles de Fréville de Lorme (1884-1945) : administrateur de sociétés, à commencer par la Djember. Voir encadré.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Raymond Tillay du Boullay (1852-1938) : distillateur à Rouen. Administrateur de sociétés. Président de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce (1927-1938). Voir encadré.

guerre. La Société a aussi un nombreux troupeau comprenant plus de 3.000 têtes. Il est prématuré de supputer, dès maintenant, les bénéfices du premier exercice Toutefois, Il n'est pas exagéré d'espérer un dividende au moins égal à celui de l'intérêt statutaire de 7 %. Étant donné son excellent patronage, qui est celui de la « Société Franco-Néerlandaise de Culture et. de Commerce », et la compétence de ses directeurs techniques, nous serions surpris que, nouvelle venue en Tunisie, cette société ne cherche à y prendre rapidement un développement plus grand.

\_\_\_\_\_

#### NOS RESSOURCES COLONIALES Société tunisienne de cultures (*Le Temps*, 28 janvier 1927)

Nous nous sommes toujours, dans ce *Supplément économique*, attachés au problème des ressources coloniales de la France, qui est appelé à jouer un si grand rôle dans le rétablissement économique de notre pays. Ces ressources sont encore mal connues du grand public. La richesse agricole et minière de nos possessions d'Extrême-Orient a, jusqu'ici, un peu trop monopolisé l'attention au détriment par exemple de l'Afrique qui, avec Madagascar, avec notre colonie de la côte occidentale, notre vaste territoire équatorial et, enfin, les riches protectorats du Maroc et de la Tunisie, forme un ensemble d'un prodigieux avenir. La Tunisie, malgré sa proximité, est cependant ignorée de nos hommes d'affaires qui oublient que non seulement au point de vue minier mais au point de vue agricole la régence était connue .dans l'antiquité sous le nom de « grenier de Rome ». Ses richesses, en conséquence, n'ont pas encore été exploitées de façon moderne, sauf par quelques particuliers intelligents et entreprenants, parmi lesquels il faut citer Paul Bourde, notre regretté collaborateur.

La Société, tunisienne de cultures, qui vient de se créer, a su saisir une occasion favorable et mérite qu'on s'arrête sur son entreprise.

Cette société a été constituée le 16 mai 1926 sous le régime de la loi tunisienne en vue de l'exploitation du domaine d'Utique appartenant précédemment au comte de Chabannes La Palice. Ce n'est donc pas une affaire nouvelle proprement dite ; c'est une entreprise qui prend la suite d'une exploitation existante et déjà en rendement.

Le capital de la société est de 20 millions de francs, divisé en 40.000 actions de 500 francs, dont 4.000 actions « A », obligatoirement nominatives, ayant droit chacune à 10 voix, et 36.000 actions « B », nominatives ou au porteur, ayant droit chacune à 1 voix. Le capital peut être porté à 25 millions de francs par simple décision du conseil d'administration.

Sur ces 40.000 actions, il a été remis au comte de Chabannes La Palice, en rémunération de ses apports, 16.000 actions de 500 francs, dont 1.600 actions « A », et 8 millions de francs en espèces.

Il a été créé, en outre, 8.000 parts de fondateur, ayant droit à 40 % des bénéfices après distribution aux actions d'un intérêt statutaire de 7 % sans distinction de catégorie.

La création des actions « A » est quelquefois critiquée ; dans le cas actuel, cependant, elle était justifiée par les luttes d'influence, entre diverses nationalités, qui surgissent en Tunisie : il s'agit, en effet, de garder dans le patrimoine français un domaine considérable et sur lequel des visées étrangères se faisaient déjà jour, en même temps que d'assurer la continuité de sa gestion.

Les actions « A » ont été, du reste, réparties entre tous les souscripteurs d'origine indistinctement, à raison de 1 action « A » pour 10 actions « B ».

\*

Le domaine d'Utique, d'une superficie de 6.500 hectares d'un seul tenant, est situé sur la route de Bizerte à Tunis, à 34 kilomètres de cette dernière ville. Il s'étend principalement entre l'ancienne Utique des Phéniciens, située aujourd'hui à l'intérieur des terres, et la mer. Il est constitué dans la presque totalité de terres d'alluvions, déposées par l'oued Medjerda qui borde presque entièrement la propriété.

Les deux branches principales de l'exploitation sont l'élevage et la culture des céréales avec assolement biennal.

Les troupeaux ovin et bovin sont parmi les plus beaux de la Tunisie ; le premier comprend environ 4.000 têtes, et le second 500 têtes.

La mise en valeur du domaine est assurée au moyen de 8 fermes, reliées au centre d'exploitation par 20 kilomètres de voies Decauville, le téléphone, l'électricité et l'adduction d'eau potable dont l'établissement a nécessité 20 kilomètres de canalisation métallique.

La culture est assurée par 8 tracteurs Holt de 55 et 75 CV, 16 moto-charrues Stock et Praga de 40 et 50 CV, 5 moissonneuses-batteuses Holt à grand rendement, avec 6 mètres de coupe, 12 espigadoras et tout le matériel secondaire extrêmement important, tel que camions, camionnettes, etc., etc.

Pour l'entretien de ce matériel, il existe, dans la propriété même, un atelier de montage, d'ajustage, forge, chaudronnerie, charronnage, bourrellerie, four à cémenter et tout l'outillage nécessaire à la soudure autogène.

L'éclairage et la force motrice sont fournis par une centrale électrique, avec batterie de 600 ampères sous 220 volts, alimentée par 2 moteurs semi-Diesel de 60 CV marchant au mazout.

L'alimentation du. bétail se fait en partie par l'ensilage au moyen d'appareils hacheurs dits Blizzards, qui refoulent le fourrage haché dans des cuves en ciment armé de 6 mètres de hauteur (il y a ainsi 3 groupes de 6 silos).

Une laiterie moderne pouvant traiter 2.000 litres par jour assure la pasteurisation et la stérilisation du lait produit par le troupeau.

Il existe également un magasin à grains, avec halle et quai d'embarquement Decauville pour 30.000 à 40.000 quintaux de céréales, avec tarare à gros débit, trieurs et concasseurs actionnés par l'électricité.

Un jardin irrigué de 4 hectares assure, avec la basse-cour, l'alimentation de 45 ménages européens logés dans des maisons isolées et groupées autour du bordj de la direction.

La main-d'œuvre arabe présente un effectif de 300 ouvriers environ.

Il existe enfin sur le domaine une école, une chapelle, un bureau de tabac, un bureau de khalifat, un poste de police, un bureau de poste auxiliaire, relié par téléphone à Tunis, un marché à bétail, une cantine et une hôtellerie.

C'est, on le voit, un ensemble complet qui rappelle, tant au point de vue de l'importance du domaine que de l'outillage tout à fait moderne, les grandes fermes de l'Ouest canadien et dont nous ne trouvons pas l'équivalent en France.

Le domaine a été acquis, comme nous l'avons déjà dit, pour une somme de 16 millions de francs. Les apports immobiliers et mobiliers figurent dans ce total pour la somme suivante (après expertise) :

Immeubles (après amortissement)	3.136.000
Matériel et outillage	1.340.000
Cheptel	1.700.000

Approvisionnements divers	700.000
Total	6.876.000

Il reste donc 9.124.000 francs pour les 6.500 hectares constituant la propriété, soit environ 1.400 francs l'hectare. Ce chiffre est faible, car, dans cette partie de la Tunisie, le prix des terres, en raison de leur richesse et de la pluviométrie, dépasse souvent 4.000 francs l'hectare. La valeur réelle du domaine de la Tunisienne ressortirait donc à 33 millions.

\* \* \*

Le premier exercice de la nouvelle société ne sera clos que le 31 décembre 1927 ; il est donc trop tôt pour faire, dès maintenant, des pronostics au sujet des .résultats. Il n'est pas, cependant, excessif de penser qu'ils seront favorables ; la récolte en Tunisie, grâce aux pluies tombées en septembre, se présente sous les meilleurs auspices. De plus, dans une entreprise agricole, l'un des points les plus importants est la direction ; or, la Société tunisienne a su s'assurer, dès le début, le précieux concours d'un homme particulièrement compétent, M. Gillin, ex-directeur des services et de l'enseignement agricoles du gouvernement de la régence de Tunisie.

La culture des céréales et l'élevage, en raison de la hausse des produits, sont particulièrement rémunérateurs, surtout lorsqu'ils sont pratiqués industriellement comme c'est le cas dans le domaine d'Utique. La Tunisie, dont les charges fiscales sont faibles et la main-d'œuvre à bon marché et abondante, jouit, à ce point de vue, d'avantages particuliers.

Le blé et le bétail ont, au point de vue spéculatif, peut-être moins d'attrait que le caoutchouc ou le coton ; les prix en ont, en revanche, plus de stabilité. Les affaires de culture de céréales et d'élevage, conçues comme il est dit plus haut, ne peuvent connaître de brusques écarts. Vu le prix payé à l'hectare, les perspectives de cette affaire sont des plus favorables, quelle que soit l'orientation du change.

Du reste, en dehors de l'exploitation du domaine d'Utique, la Société tunisienne de cultures peut, d'après ses statuts, s'intéresser à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières. Par l'importance de son capital et d'un patronage tel que celui de la Franco-Néerlandaise, la Société tunisienne ne tardera pas à acquérir une place de premier ordre en Tunisie et à déployer une activité fructueuse dans la Régence, pour le plus grand profit des intérêts français.

INFORMATIONS FINANCIÈRES Société tunisienne de cultures (La Journée industrielle, 16 juin 1927) (Le Journal des finances, 17 juin 1927)

Les actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, à Tunis, le 11 courant, ont voté l'augmentation de capital de 20 à 28 millions de francs, en vue de l'acquisition et de la mise en valeur totale du Domaine d'Oued-el-Abid <sup>8</sup>, pour lequel la société avait obtenu une promesse de vente.

L'augmentation de capital sera représentée par 16.000 actions nouvelles de 500 francs, créées jouissance 1er janvier 1928, et comprenant 3.180 actions d'apport et

\_

<sup>8</sup> Domaine d'Oued-el-Abid : propriété cédée en 1919 par le Crédit mobilier français.

12.820 actions de numéraire, dont 1.282 actions « A » et 11.538 actions « B ». Ces dernières seront émises à 550 francs; et offertes par préférence aux anciens actionnaires.

Dans son rapport, le conseil d'administration donne d'intéressantes précisions sur le Domaine d'Oued-el-Abid :

Situé dans la partie nord du Cap Bon, à 25 kilomètres de la Gare de Menzel-Bou-Zelfa, et à 60. kilomètres de Tunis par bonne route, ce domaine a une superficie de 6.792 hectares, comprenant notamment : 68 hectares de vignes et environ 1.700 hectares d'excellentes terres cultivables. Le reste est constitué par de bons pâturages, et des terrains sur lesquels il existe environ 50.000 pieds d'oliviers sauvages de dix à quinze ans, que la Société se propose de greffer aussi rapidement que possible.

Les bâtiments sont composés de deux fermes en bon état, d'une maison d'habitation et de caves aménagées pour loger 4.000 hectolitres environ.

Le prix d'achat de cette propriété, y compris un important cheptel mort, ainsi que tous les approvisionnements en fourrages, a été fixé à la somme de 4.841.000 francs, dont 1.590.000 francs représentés par 3.180 actions d'apport.

Le conseil ajoute que ce domaine, partiellement en valeur, a donné chaque année d'appréciables bénéfices.

OPINIONS DE LA PRESSE

Société Tunisienne de Cultures. — La Banque française et hollando-américaine fait annoncer, « urbi et orbi », que l'augmentation de capital qui va avoir lieu aura pour effet de permettre la mise en valeur totale du domaine d'Oued-el-Abid, et que l'émission des nouvelles actions se fera au prix de 550 francs.

(*Le Petit Bleu*, 23 juin 1927)

Les actionnaires anciens, acheteurs dans les hauts cours, au delà de 700 fr., feraient beaucoup mieux de vendre leur droit plutôt que d'en user. Ils auraient, bien certainement, préféré toucher un dividende plutôt que d'avoir à se contenter de pronostics qui, pour séduisants qu'ils soient, ne sont encore que des pronostics. — (Agence télégraphique universelle, 21 juin 1927.)

Société tunisienne de cultures (Le Journal des débats, 17 juin 1927)

Le capital va être augmenté de 8 millions en 16.000 actions de 500 fr. jouissance 1er janvier 1928, dont 3.180 actions d'apport et 12.820 actions de numéraire comprenant 1.282 actions A et 11.538 actions B, ces dernières émises à 550 fr. Les apports sont rémunérés, en outre, par 3.251.000 francs, en espèces.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CULTURES SOCIETE ANONYME TUNISIENNE au capital de 20 millions de francs Siège social : Domaine d'Utique, par Protville (Tunisie) (La Journée industrielle, 12 juillet 1927)

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

de 20 à 28 millions de francs par :

1° Création de 3.180 actions d'apport;

2° ÉMISSION DE 12.820 ACTIONS NOUVELLES DE 500 FRANCS. dont 1.282 actions catégorie « A » et 11.538 actions catégorie « B ». (Délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 1927.)

Droit de préférence :

Actions « A ». — Aux propriétaires d'action de cette catégorie :

À titre irréductible : 1 action nouvelle pour 3 anciennes, contre remise du coupon n° 1 ;

À titre réductible : pour les actions sur lesquelles le droit de préférence n'aurait pas été exercé.

Actions « B ». — Aux propriétaires d'actions de cette catégorie :

À titre irréductible : 1 action nouvelle pour 3 anciennes, contre remise du coupon n° 1 ;

À titre réductible : pour les actions sur lesquelles le droit de préférence n'aurait pas été exercé. Les propriétaires d'actions « A peuvent également souscrire des actions « B » à titre réductible.

Prix d'émission et jouissance. — 550 francs, payables ; 175 francs (premier quart plus la prime) en souscrivant et le solde, soit 375 fr., le 15 septembre 1927. Jouissance du 1er janvier 1928.

Forme. — Titres nominatifs pour les actions « A » : au porteur ou nominatifs pour les actions « B ».

Durée de l'émission. — Du 10 au 25 juillet 1927.

Les actionnaires domiciliés en France peuvent adresser leur souscription à la Banque française et hollando-américaine, à Paris, 69, boulevard Haussmann, autorisée à cet effet, par lettre ministérielle du 24 juin 1927.

Annuaire Desfossés 1929, p. 1167-1168 :

Société tunisienne de cultures

Conseil d'administration : F. Lacombe, Ch. Dumesnil, M. Belloy, L. Bernard, J. Bernard, Ch. de Fréville de Lorme, L. Proust, R. Thillaye du Boullay, comte J. de Durat <sup>9</sup>, comte J. d'Arlincourt <sup>10</sup>.

Société tunisienne de cultures. (*BALO*, 8 juillet 1929)

Société anonyme tunisienne au capital de 28 millions de francs.

Siège social : 39, rue de Metz, Tunis (Tunisie).

#### **STATUTS**

Texte intégral publié au *Bulletin* du 15 novembre 1726.

Ci-dessous texte des articles modifiés par suite de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée extraordinaire du 11 juin 1927 et ratifiée par celle du 5 octobre 1927, certifié conforme, à Paris, le 3 juillet 1929, par M. Jean Saint-Girons, administrateur délégué, 122, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

Art. 6. — À compléter comme suit :

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Comte Jehan de Durat (1889-1940) : gendre du comte Jean de Chabannes La Palice. Lieutenant-colonel d'aviation

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Jacques d'Arlincourt : administrateur de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce.

- « Aux termes d'un acte sous seing privé, en date, à Tunis, du 26 mars 1927, MM. Desrousseaux (Léon) et Bayart (Auguste), propriétaires, demeurant à Oued-el-Abid, ont fait, conjointement, apport à la société du domaine agricole d'Oued-el-Abid, sis au Cap-Bon (Tunisie), et faisant l'objet des titres fonciers no 7803, 8367, 5716, 5718, 5343, 3031, 6350, ensemble de toutes les plantations, constructions, cheptel mort, matériel et mobilier qui s'y trouvaient au 1er octobre 1927, sans autre restriction ni réserve que celles exprimées au contrat susvisé.
- « L'entrée en jouissance de la société a été fixée au 1er octobre 1927. À partir de cette date, la société a pris en charge les impôts fonciers, contributions et autres taxes pouvant grever les biens apportés.
- « En rémunération des apports qui précèdent, il a été attribué à MM. Desrousseaux et Bayart :
- « 1° Trois mille cent quatre-vingts actions d'apport de la catégorie B, de cinq cents francs chacune faisait partie de l'augmentation de capital de 8 millions, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 1927, et ratifiée par celle du 5 octobre 1927.
  - « Ces actions ne participent qu'aux dividende de l'année 1928.
  - « Elles ont été calculées à raison de 550 fr. par unité.
- « Les titres desdites actions ne pourront être détachés de la souche et ne seront négociables que deux ans après que les apports seront devenus définitifs ; pendant ce temps, ils devront, à la diligence du conseil d'administration, être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date d'approbation définitive des apports ;
- « 2° Une somme de trois millions de francs, qui leur a été versée en espèces, des régularisation de l'augmentation de capital sus-énoncé ;
- « 3° La prise en charge, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1727, par la société, de la dette hypothécaire de 251 000 fr. qu'avaient MM. Desrousseaux et Bayart à l'égard du Crédit foncier de France et du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.
- « Ladite somme de 3.251.600 fr. a été payée par imputation sur les apports mobiliers, pour le montant auquel ils ont été évalués suivant leur existence au 26 mars 1927, aux termes de l'état estimatif qui a été dressé, à cette date, et subsidiairement sur les autres éléments de l'actif apporté ».
- Art. 7. Texte modifié: « Le fonds social est fixé à 28 millions de francs. Il est divisé en 56.000 actions de 500 francs chacune, dont 20 millions de francs formant le capital originaire, et 8 millions de francs représentant l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 1927, et ratifiée par celle du 5 octobre 1927.
- « Sur ces actions, 16.000, dont 1.600 de la catégorie A et 14.100 de la catégorie B, ont été attribuées à M. le comte Jean de Chabannes La Palice, en représentation d'apports en nature faits lors de la constitution de la société, et 3.180 de la catégorie B à MM. Desrousseaux et Bayart, en représentation des apports en nature faits à la société, suivant acte sous seine privé en date, à Tunis, du 26 mars 1927. Les 36.820 actions de numéraire de surplus ont été souscrites et libérées en totalité.
- « Ces actions sont divisées en deux catégories, A et B., qui sont soumises aux mêmes règles, sous réserve des dispositions des articles 8, 11, 13, 36 et 39 ci-après.
- « La catégorie A se compose de 5.282 actions de 500 fr. chacune, numérotées de 1 à 4.000 et de 4.001 à 41282, et la catégorie B, de 50.718 actions de 500 fr. chacune, numérotées de 4001 à 40000 et de 41283 à 56000.
- « Ce capital pourra être élevé jusqu'à 33 millions de francs, en une ou plusieurs fois, par simple décision du conseil d'administration et aux taux, clauses et conditions qu'il fixera, par l'émission d'actions de numéraire des deux catégories dans la proportion fixée par le quatrième alinéa de l'article suivant. »
  - Art. 9. Texte modifié:

- « Le montant des actions à souscrire en numéraire est payable un quart à la souscription et le surplus en totalité ou en partie, suivant délibération du conseil d'administration, qui fixera l'importance de la somme, appelée, ainsi que les époques.
- « Les souscripteurs et actionnaires pourront toujours libérer leurs titres par anticipation.
- « Les appels de fonds seront portés à la connaissance des actionnaires par simple lettre ou avis inséré dans un journal d'annonces légales de Paris, au moins un mois avant l'époque fixée pour chaque versement.
- « Les titulaires, les cessionnaires, intermédiaires et les souscripteurs sont tenus solidairement du montant de l'action.
- « Tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse, deux ans après la cession, d être responsable des versements non encore appelés. »

Lu et approuvé :

Paris, le 3 juillet 1929.

Le représentant en France, Banque française et hollando-américaine :

Le directeur général, J. DUMOULIN, 37, rue des Mathurins, Paris.

Constitution d'une société civile des obligataires de la « Société tunisienne de cultures ».

#### **STATUTS**

Sont, dès à présent, désignés comme premiers administrateurs : MM. Joseph Delattre <sup>11</sup>, Jean d'André et Pierre Armand.

Lu et approuvé : Paris, le 3 juillet 1929.

Le représentant en France, Banque française et hollando-américaine :

Le directeur général,

J. DUMOULIN, 37, rue des Mathurins, Paris.

BALO

(L'Information financière, économique et politique, 9 juillet 1929)

Émissions d'obligations ou bons

Société Tunisienne de Cultures. — 8.000 obligations de 1.000 francs 6 %, remboursables en 20 ans à partir de la cinquième année.

Annuaire Desfossés 1931, p. 1185 :

Société tunisienne de cultures

Conseil d'administration : F. Lacombe, Ch. Dumesnil, M. Belloy, L. Bernard, J. Bernard, Ch. de Fréville de Lorme, R. Thillaye du Boullay, comte J. de Durat, J. Saint-Girons.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Joseph Delattre (1891-1957) : de la Banque française et hollando-américaine. Devenu de Lattre, il succède en 1947 à Louis Bernard comme président de la Tunisienne de Cultures.

### Tunisienne de Cultures (Le Journal des finances, 20 février 1931)

L'action Tunisienne de Cultures termine à 185, la part à 392. D'après les indications de la société, les résultats de l'exercice 1930 « s'équilibreraient », malgré la crise et le fléchissement des prix. D'autre part, ce n'est que dans dix-huit mois ou deux ans que la société envisagerait l'émission des 2 millions de francs d'obligations restant à la souche sur les 6 millions autorisés.

Société Tunisienne de Cultures (*La Journée industrielle*, 23 avril 1931)

Tunis, 21 avril. — Les comptes de l'exercice 1930 se soldent par un déficit de 321.087 fr., contre 1.574,359 fr. en 1929. Le solde débiteur total se trouve ainsi porté à 2.429.295 francs.

2.429.299 Halles.

# SOCIETE TUNISIENNE DE CULTURES (L'Africain, 21 juillet 1931)

Les emblavements pour 1931 atteignent environ 1.720 ha. c. 1.785 ha. l'an dernier. Il a été planté, au cours de l'hiver, 391 ha. de vignes. Le vignoble en rendement atteindra 91 ha. Les dépenses pour la campagne 1931 sont inférieures de 576.000 francs à celles de l'exercice précédent, les prix de revient ont été encore abaissés.

Le rapport lu à la récente assemblée déclare que les locations s'élèvent à 290.000 francs pour Utique c. 247.000 fr. et 109.000 francs pour Oued-el-Habib c. 105.000 francs. En 1930, la société a récolté 16.703 quintaux de céréales et 3.145 hectolitres de vin. Le blé a été vendu, en moyenne, 146 fr. 50 le quintal et le vin 10 fr. 34 le degré. Au 1er avril 1931, la société avait planté 448 hectares de vigne sur les 500 prévus.

\_\_\_\_\_

#### NÉCROLOGIE (Journal des débats, 17 mars 1932)

M. Jean Saint Girons, ex-commissaire principal de la marine, administrateur de sociétés, officier de la Légion d'honneur, est décédé à Paris, muni des sacrements de l'Église, le 12 mars. Suivant ses dernières volontés, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Chasse (Isère). Le présent avis tient lieu de faire-part.

Tillinite a Chasse (isere). Le present a

Société tunisienne de cultures (*La Journée industrielle*, 28 avril 1932) (*Les Annales coloniales*, 30 avril 1932) Le bilan à fin 1931 se solde par une perte de 283.639 fr., compte tenu de 102.407 fr. de dégâts provenant des inondations et du cyclone et après affectation de 225.267 fr. aux amortissements.

Le déficit total, y compris les pertes antérieures, s'établit à 2.712.934 francs.

\_\_\_\_\_

Annuaire Desfossés 1933, p. 1234 :

Société tunisienne de cultures

Conseil d'administration : F. de Lassus <sup>12</sup>, E. Le Roy <sup>13</sup>, M. Belloy, L. Bernard, J. Bernard, Ch. de Fréville de Lorme, R. Thillaye du Boullay, comte J. de Durat.

\_\_\_\_\_

# CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉES (L'Information financière, économique et politique, 14 avril 1933)

#### Assemblées ordinaires

Société Tunisienne de Cultures. — Le 14 mai, à 14 h 30, au Tunisie Palace Hôtel, à Tunis.

Société tunisienne de cultures (La Journée industrielle, 20 avril 1933) [pâle, mots ressaisis]

Tunis, 18 avril. — Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932. qui ordinaire déficit de 845.484 fr. portant la perte totale à 3.558.418 francs.

L'an dernier, la perte s'était élevée à 283.639 fr.

\_\_\_\_\_

# SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CULTURES (L'Information financière, économique et politique, 8 mai 1934)

La récolte de céréales a été mauvaise dans toute la Tunisie. En ce qui concerne le vignoble, 14.731 hectolitres ont été produits au lieu de 7.045 en 1932. Mais la loi française du 28 juillet 1933 sur le contingentement et surtout l'application qui en a été faite par le décret beylical du 9 août 1933 ont donné lieu à des licences absolument dérisoires. Les prix obtenus s'en sont ressentis et les résultats financiers ont marqué une régression.

L'exercice se solde par une perte de 2.066.739 francs, ce qui forme, avec le reliquat des exercices antérieurs, un déficit total de 4.625.157 fr. au lieu de 3.558.418 fr.

\_\_\_\_\_

## SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CULTURES (L'Information financière, économique et politique, 7 mai 1935)

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Baron François de Lassus Saint-Geniès (1883-1940) : polytechnicien, lieutenant-colonel d'artillerie, publiciste de l'Action française. Déjà rencontré à la SICAF. Également administrateur de la Société franconéerlandaise de culture et de commerce.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Émile Le Roy (1870-1951) : engagé volontaire (1888-1903), il fait carrière à la Société franconéerlandaise de culture et de commerce.

Bien que les résultats agricoles de l'exercice 1934 aient été favorables (les récoltes de fourrages, blé, avoine et la vendange étant en sensible progression), les prix des produits ont été tels que l'exercice, enregistre une perte d'exploitation de 286.764 fr. qui, ajoutée aux frais généraux d'exploitation (223.385 fr.) et aux impôts et charges financières (629 056 fr.), donne une perte totale de 1.139.205 fr. Le solde débiteur se trouve ainsi porté, au 1er janvier 1935. à 5 millions 764.362 francs.

\_\_\_\_\_

# Société tunisienne de cultures (La Journée industrielle, 24 avril 1936)

Tunis. — Les comptes de l'exercice 1935 font ressortir un déficit de 586.833 francs, contre 1.139 265 fr en 1934. portant le solde débiteur total de 5 millions 764.362 fr. à 6.351 195 francs.

.551 195 francs.

### Société tunisienne de cultures (*La Journée industrielle*, 24 octobre 1936)

Tunis. — Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 9 novembre, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant ; réduction du capital social de 28 millions â 5 millions 600.000 fr., par réduction du nominal des actions de 500 à 100 fr.: assimilation des 56.000 actions par suppression des catégories A et B et du vote pluvial accordé aux actions A ; autorisation à donner au conseil de décider la réaugmentation du capital à 8.500.000 fr., en une ou plusieurs fois, par émission de 29.000 actions de 100 francs.

\_\_\_\_\_\_

### Société tunisienne de cultures (La Journée industrielle, 10 décembre 1936)

Une assemblée extraordinaire, tenue à Tunis le 7 décembre, a décidé la réduction du capital social de 28 millions à 5.600.000 fr., par la réduction du nominal des actions de 500 à 100 fr. L'assemblée a décidé également la réduction de 7 à 6 % du premier dividende à attribuer aux actions et la réduction de 40 à 20 % de la quotité des bénéfices attribués aux parts.

Le conseil a été ensuite autorisé à augmenter de nouveau le capital à 8.500.000 fr., par l'émission de 29.000 actions de 100 fr., temporairement privilégiées pour le paiement de l'intérêt annuel de 6 % et pour le remboursement du capital.

Une assemblée des porteurs de parts, tenue ensuite, a ratifié en ce qui la concerne, ces dispositions.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1404-1405 :

Société tunisienne de cultures

Conseil d'administration : comte J. de Durat, pdt ; L. Bernard, adm. dél. ; E. Le Roy, M. Belloy, baron F. de Lassus, Ch. de Fréville de Lorme, R. Thillaye du Boullay, J. Delattre.

Commissaires des comptes : M. Guillemot, P. Armand.

'

### Société tunisienne de cultures (La Journée industrielle, 30 avril et 29 mai 1937)

Tunis. — Les comptes de l'exercice 1936 font ressortir une perte de 142 106 fr. — près un bénéfice d'exploitation de 496.487 fr. — contre une perte de 586.833 fr. pour l'exercice précédent, portant total déficitaire de 6.351.105 fr. à 6.493.301 francs.

\_\_\_\_\_

Société Tunisienne de Cultures (L'Information financière, économique et politique, 14 avril 1938)

La récolte de blé a produit, en 1937. un tonnage de 4.093 quintaux (contre 2.198 en 1936) et celle de vin de 10.751 hectolitres (contre 10.441). Les prix de vente se sont maintenus en amélioration relative tandis que les prix de revient s'accroissaient également. Le bénéfice d'exploitation apparaît ainsi près du double du précédent à 911.038 fr. contre 496.487 fr. Compte tenu des frais, impôts et charges, l'exercice se solde par un bénéfice net de 242.532 fr. au lieu d'une perte de 142 106 francs. Il est affecté avant bilan à l'amortissement des frais de réduction du capital et à l'amortissement des Domaines.

\_\_\_\_

(Excelsior, 1er mars 1939)

— Le comte *Jean* Victurnien Jacques de Chabannes La Palice, ancien officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur, vient de mourir à Nice.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1968 :

Société tunisienne de cultures

Conseil d'administration : comte J. de Durat, pdt ; L. Bernard, adm. dél. ; E. Le Roy, M. Belloy, baron F. de Lassus, Ch. de Fréville de Lorme, J. Delattre, J. Brugère.

Commissaires des comptes : M. Guillemot, P. Armand.

Louis Marie Joseph BERNARD, président (1940-1947)

Né à Paris, le 31 octobre 1882.

Fils d'Émile François Marie *Fernand* Bernard (Châlons-sur-Saône, 1851-Paris, 1906), inspecteur général des finances, officier de la Légion d'honneur, et de Marie Augustine Adèle Cordonnier.

Marié à Paris VIIIe, le 5 août 1920, avec Juliette Lucy Marie Dunoyer (Paris VIIIe, 23 janvier 1893-Paris VIIIe, 9 janvier 1987), fille d'Henry Charles Léon Dunoyer, avocat à la cour d'appel de Paris, et d'Henriette Marie Mathilde Cramail.

Saint-cyrien.

Sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> dragons (1906).

Chevalier de la Légion d'honneur du 2 août 1920 : capitaine à l'état-major particulier de la 9e brigade de dragons.

Administrateur de la Banque française et hollando-américaine (vers 1929) et de sa suite, la Banque de commerce franco-belge.

et de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce (vers 1936).

Décédé à Paris VIIIe, le 18 oct. 1947.

### SOCIETE TUNISIENNE DE CULTURES (Le Journal, 2 novembre 1942)

Les résultats de l'exercice 1941 se traduisent par un bénéfice net de 1.409.498 francs contre 231.924 francs pour l'exercice 1940. Le conseil a décidé de proposer à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de 8 francs par action.

Annuaire Desfossés 1945, p. 2068:

Société tunisienne de cultures

Conseil d'administration : L. Bernard, pdt ; M. Belloy, J. Brugère, J. Delattre, J. Dumoulin, comte Ch. de Fréville de Lorme, comte A. de Lur-Saluces <sup>14</sup>, P. Saint-Girons. Commissaires des comptes : M. Guillemot, P. Armand.

# DEUILS (*Le Figaro*, 21 octobre 1947)

— Nous apprenons la mort de M. Louis BERNARD, ancien officier de cavalerie, président de la Société Tunisienne de Cultures, chevalier de la Légion d'honneur. Croix de guerre.

Les obsèques auront lieu demain mercredi 22 octobre, à midi, en l'église Saint-Augustin. De la part de Mme Louis Bernard, de M<sup>me</sup> Marie-Louise Bernard, en religion

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Amédée de Lur-Saluces(1889-1966) : gendre du comte Jean de Chabannes La Palice.

Rév. Mère Scholastica, des Moniales Bénédictines de Solesmes, de M<sup>me</sup> Léon Dunoyer, de M. Luc-Henry Dunoyer, du comte et de la comtesse de Beauchamp.

Joseph Delattre, puis (1947) de Lattre, président

Administrateur-directeur général de la Banque commerciale franco-belge, puis président du Crédit français. Voir encadré.

Annuaire Desfossés 1948, p. 2330 :

Société tunisienne de cultures

Conseil d'administration : J. de Lattre, pdt ; M. Belloy, J. Brugère, J. Dumoulin, , comte A. de Lur-Saluces, P. Saint-Girons, comte P. de Chabannes <sup>15</sup>, P. Dumoulin <sup>16</sup>, Ed. Vergnot.

Commissaires des comptes : M. Guillemot, P. Armand.

(L'Économie, 1952)

L'action de la Société tunisienne de cultures s'échange à 2.250. — La récolte de vin s'est élevée, en 1952, à 6.854 hectolitres, contre 7.220 hectolitres en 1951. D'autre part, la vente des olives n'ayant fourni que 6,7 millions de francs (au lieu de 10,5), il y a lieu de s'attendre à un recul sensible des profits, qui étaient de 19 millions en 1951. On sait que la société avait distribué 6 millions, soit 134 fr. net par action (rien aux parts, qui cotent 1.130).

Annuaire Desfossés 1953, p. 1946:

Société tunisienne de cultures

Conseil d'administration : J. de Lattre, pdt ; P. Dumoulin, adg ; M. Belloy, J. Brugère, J.-P. Demole, P. Tanti, Ed. Nobecourt, comte A. de Lur-Saluces, P. Saint-Girons, comte P. de Chabannes, G. de Rham, Ed. Vergnot.

Commissaires des comptes : M. Guillemot, P. Armand.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CULTURES (L'Information financière, économique et politique, 26 septembre 1953)

La récolte de vin atteindrait en 1953, 8.500 hl contre 6.854 hl. en 1952 ; quant à la récolte d'olives, elle se présente de façon satisfaisante.

<sup>15</sup> Philippe de Chabannes La Palice Tournon (1894-1979) : fils du comte Jean de Chabannes La Palice.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> *Pierre* Philippe Jean Dumoulin de Laplante (Paris IX<sup>e,</sup> 17 nov. 1902-Le Chesnay, 29 mars 1986) : fils de Joseph. Administrateur-directeur général de la Franco-Néerlandaise de Culture et de la Tunisienne de Cultures. De retour d'Indonésie (1950), il était d'accord avec Charles-André Julien pour préparer l'indépendance de la Tunisie.

\_\_\_\_\_

### Société tunisienne de cultures [Desfossés 1956/1949]

S.A. tunisienne, 1926.

Siège social : Oued el Abid par Soliman (Tunisie).

Conseil d'administration :

Lattre (Joseph de)[1891-1957][anc. adg de la Banque commerciale franco-belge ancien adm. de la Compagnie agricole d'Annam], 189 (pdt Crédit frs), 1516 (Fabrikoïd), 1865 (Fr.-néerland. cult.), 1949 (pdt Tunisienne cult.).

Dumoulin (Pierre)[1902-1986][fils de l'ancien président de la Banque de commerce franco-belge Joseph Dumoulin de Laplante], 1589 (Tuileries de Beauvais), 1865 (adg Fr.-néerland. de cult. et de comm.), 1949 (adg Tunisienne de cultures).

Belloy (Marcel)[1872-1967][ép. Madeleine de Mulatier, des tissages métalliques lyonnais > 7 enf. dont Alain et Marc qui seront adm. de Porcher. Fondateur de la Gérance parisienne privée (1932). Président de la Société climatérique de Passy (Haute-Savoie) : sanatorium du Mont-Blanc, etc. ], 156 (Caisse générale de prêts fonciers et indus.), 197 (Union de banques à Paris), 1642 (Porcher), 1770 (Bambao), 1949 (Tunisienne de cultures), 1952 (Potinville).

Brugère (Jean)[×/<sub>00</sub>](fils de Joseph Brugère (1841-1917), généralissime 1901-1905. Frère de Raymond, amb., symp. RPF. Ép. Yvonne Trélat, fille de Marcel, anc. pdt du Bône-Guelma, etc. Père de Vincent], 93 (Réass), 158 (Crédit maritime et fluvial), 237 (CFAT)[> Foncier africain frs°], 365 (Cie fermière ch. fer tunis.), 410 (Tunisienne d'élec. et de transp. = ex-Tramw. Tunis), 1316 (Énergie élect. Bizerte), 1368 (Alg. prod. chim.+engrais), 1437 (Phosphates du Djebel M'Dilla), 1949 (Tunisienne cult.).

Chabannes La Palice Tournon (Ph. de)[1894-1979][Fils de Jean de Chabannes La Palice (1867-1939) et de Françoise de Tournon. Ép. Christiane de Conny de Laffay = ch. d'Avrilly (Allier) + ch. Le Vergier (Ardèche). Lieutenant de vaisseau], 1949 (Tunisienne cult.).

Demole (Jean-Pierre)[Bq Pictet, Genève], 320 (Latonia), 1949 (Tunis. cultures).

Lur-Saluces (cte Amédée de)[1889-1966][ép. Éléonore de Chabannes La Palice (1895-1978), fille de Jean ][ch. Yquem : sauternes], 1949 (Tunisienne cult.).

Nobécourt (Edmond)[x/00](ép. Christiane Siégel), 189 (dga Crédit frs), 1949 (Tunisienne cult.).

Rham (G. de)[0/00], 1949 (Tunisienne cult.).

Saint-Girons (Pierre)[x /<sub>00</sub>][1881-1966][[Marié à Marie-Hélène L'Hôpital][Fils d'Antoine-Louis Saint-Girons (1854-1941), membre du cartel de l'Ouenza (1908), puis président des Hauts Fourneaux, forges et aciéries du Chili et qui est probablement le « Saint-Girons » qu'on retrouve après la Première Guerre mondiale président de l'Énergie électrique Rhône et Jura, toutes affaires où il paraît représenter le groupe Schneider. C'est à Jean Saint-Girons en revanche (son oncle ?), que Pierre succède à la Franco-néerlandaise et à la Tunisienne de cultures], 583 (Mines de Soumont), 1175 (Hts fnx Chili), 1865 (pdt Fr.-néerland. de cult. et de comm.), 1949 (Tunisienne cult.), 1997 (Vermandoise de Sucr.), 2284 (Crédit foncier colonial : suite abs. 1175).

Tanti (P.)[0/][adm. Plantes à parfum de Madagascar 1928], 1949 (Tunisienne cult.).

Vergnot (Édouard)[Paris XIe, 14 nov. 1898-Saint-Aubin-des-Hayes (Eure), 23 juin 1980][Fils de Jules Ernest Vergnot, ingénieur. Gendre de Jules Albert Voirin, constructeur de machines à imprimer][Crédit français][anc. dir. Banque commerciale franco-belge], 1865 (Fr.-néerland. cult.+comm.), 1949 (Tunisienne cult.), 2206 (Impr. Paul Dupont)[dont son frère aîné Roger Vergnot avait été adm. (1930-1936)].

Guillemot (M.), 1949 (comm. cptes Tunisienne cult.). Armand (P.), 1949 (comm. cptes Tunisienne cult.).

CAPITAL SOCIAL: 95.600.000 fr., divisé en 34.240 actions de 2.500 fr.

A l'origine, 20 millions, divisé en 40.000 act. de 500 fr., dont 4.000 act. A nomin. et 36.000 act. B Porté à 28 millions en 1927 par l'émission de 16.000 act. nouv. de 500 fr. (1.2S2 actions A à vote plural et 14.718 actions B, coupon n° 1). En 1936 le capital a été réduit de 29 millions à 5 millions 600.000 fr. par abaissement à 100 fr. du nominal des actions, et les actions A et B ont été assimilées ; puis porté en 1945 à 14 millions par incorporation de réserves. Porté en 1947 à 35 millions par l'émission à 300 fr. de 84.000 actions nouvelles de 250 fr. (3 nouv. pour 2 anc.). Porté en 1950 à 50.600.000 fr. par création de 6.240 actions de 2.500 fr. attribuées gratuitement (1 pour 25 et 2 pour 25 parts), puis en 1951 à 85.600.000 fr. par émission à 2.750 fr. de 14.000 actions de 2.500 fr. (1 pour 10), jouissance 1er janvier 1951. Titres regroupés à partir du 15 mai 1951.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	
1944	- 2.076	
1945	- 796	
1946	2.736	
1947	7.293	
1948	13.899	
1949	14.466	
1950	3.077	
1951	15.774	
1952	2.046	
1953	3.217	
1954	- 9.9713	

#### NATIONALISATION



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE CULTURES SOCIÉTÉ ANONYME TUNISIENNE AU CAPITAL DE 85.600.000 FRANCS DIVISÉ EN 34.240 ACTIONS DE 2.500 FRANCE CHACUNE

Acompte d'indemnité de nationalisation de FF?? brut et net correspondant à D.Tu. au cours de 9,423 (A.G.E. du 13-12-1988)

Statuts reçus par Monsieur le contrôleur civil, faisant fonction de vice-consul de France à TUNIS (Tunisie), le 6 mai 1926

> SIÈGE SOCIAL A OUED EL ABID PAR SOLIMAN (TUNISIE) Action de 2.500 francs au porteur. ENTIEREMENT LIBÉRÉE

POUR UN ADMINISTRATEUR, PAR PROCURATION SPÉCIALE, ? LE PRÉSIDENT : de Lattre OUED EL ABID (Tunisie) le 12 AVRIL 1951 Fortin imp. Nevers